

L'ECHO BEGADANAIS

LE MAGAZINE DE MA COMMUNE

Numéro 25



SOMMAIRE :

Le mot du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de la séance du 08/07/20

Extrait de la séance du 10/07/20

VIVRE ENSEMBLE

À l'École :

Rentrée 2020

Accueil périscolaire

Manifestations passées

Manifestations à venir

Vie associative

Reprise des activités

Concert à l'église

Cérémonie du 11 novembre

ACTUALITES

Activation du plan de sauvegarde

Travaux en cours

Bibliothèque municipale

Contrats et abonnements

PRATIQUE

Animaux errants

COVID 19 - rappel

Collecte de verre

Bégadanais, Bégadanaïses, Chers amis,

L'été qui s'est écoulé sous des températures exceptionnellement chaudes, se termine et le mois de septembre sonne la fin des vacances et donc la rentrée ... des classes, mais aussi professionnelle, associative et sportive le cas échéant.

Un été inédit en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus, et qui a privé notre commune d'animations et événements festifs. Mais la mise en sécurité et la préservation de la santé de chacun devaient être la priorité en ces temps incertains. Souhaitons que la seconde vague « annoncée » dans les médias ne soit qu'une alerte et non un nouvel épisode douloureux. Aussi je profite de cet édito pour réitérer ma demande d'effort auquel vous avez déjà tous largement consenti en respectant les gestes barrières et les précautions qui s'imposent tant sur le plan privé que professionnel. J'en mesure la portée et vous en remercie.

Durant tout l'été, les travaux d'entretien de la commune ont continué grâce à l'équipe technique en place.

La vie a repris son cours, un peu différemment pour nombre d'entre nous. La vie associative et les événements s'y rattachant sont pour l'instant à l'arrêt pour la plupart. D'un commun accord avec les présidents des associations de la commune, il en a été décidé ainsi jusqu'à une évolution favorable de la situation sanitaire. Le conseil municipal et moi-même continuerons de soutenir les actions dès que cela sera de nouveau permis à plus ou moins long terme.

Septembre est aussi étroitement lié à l'école. Une rentrée placée sous le signe de la prudence avec un protocole d'accueil allégé mais toujours présent, mais aussi les sourires des enfants heureux de se retrouver dans leur établissement et heureux de retrouver l'équipe enseignante et le personnel communal en soutien. Certes l'effectif est en baisse, le départ des 22 élèves de CM2 au collège n'ayant pas été comblé par le même nombre de nouveaux entrants. Néanmoins, je salue la qualité de l'enseignement délivré dans notre école et l'efficacité de l'équipe enseignante qui a su s'adapter aux aléas de la situation.

Mais Septembre, c'est aussi la saison des vendanges en cette année un peu plus précoce que d'habitude. Une activité prépondérante dans notre commune tant sur plan économique qu'environnemental avec ces quelques 900 hectares de vignes répartis chez des viticulteurs mis à rude épreuve depuis la fin de l'hiver dernier, mais néanmoins toujours dévoués à leur tâche et au résultat escompté en finalité ... récolter le meilleur pour en donner le meilleur.

A tous, je souhaite donc une excellente rentrée 2020.

Cordialement

Jean-Robert DUHET, Maire

21/09/20

Dématérialisation du bulletin municipal

L'Echo Bégadanais peut vous parvenir directement par voie électronique à votre adresse email. Pour cela il vous suffit de vous rapprocher du secrétariat de mairie qui vous l'enverra alors à chaque parution. La dématérialisation ... un geste pour l'environnement ...

Extrait conseil municipal du 08/07/20

Achat d'un véhicule :

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet de l'achat d'un véhicule utilitaire d'une valeur de 21 900€ HT soit 26 186.46€TTC avec une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour 11 975.00€ : ainsi le coût pour la commune serait de 14 211.45€.

Tarifs Cantine scolaire 2020/2021 :

Les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 sont fixés à : 2.70€ par enfant et 3.20€ par adulte, délibération adoptée à l'unanimité.

Départ du Médecin :

La publication d'une annonce sur le site du recruteur médical pour un semestre a été décidée par le Conseil municipal pour le remplacement du Dr Provost, parti le 30 juin.

Travaux Schell :

Les travaux concernant la mise en arrêt de la canalisation de la Schell au Port de By devaient démarrer courant juillet.

Extrait conseil municipal du 10/07/20

Élections des sénateurs :

Ont été élus délégués des conseils municipaux à l'élection sénatoriale Mr Eric Tamisier, Mr Richard Degas et Mr Dominique Angely et délégués suppléants Mr Jean-Rober Duhet, Mme Corinne Delaveyne et Mr Hervé Compagnet

À L'ECOLE Rentrée 2020

Mardi 1^{er} Septembre sonnait le grand jour du retour de tous les enfants à l'école. Protocole de lutte contre la COVID19 oblige, parents et enfants réunis à l'extérieur étaient accueillis par Céline Brusadelli, directrice et Jean-Robert Duhet Maire, ainsi que Corinne Delaveyne, 2^{ème} adjointe et Hervé Compagnet de la commission des affaires scolaires ainsi que d'une partie du conseil municipal. Après la bienvenue adressée aux nouveaux et anciens élèves, chacun regagnait la cour principale où l'équipe enseignante attendait les enfants. Seuls les élèves des classes de maternelle de petite section pouvaient être accompagnés d'un parent pour passer le flambeau en douceur et parfois sécher quelques petites larmes Le personnel municipal dédié à l'école - Valérie, Carol, Agnès et Sonia - avait pris son poste au périscolaire, à la cantine et à l'aide en classe. Au total, 66 élèves étaient répartis en 5 classes : 17 en petite et moyenne section avec Christine Grimault et Valérie ATSEM, 11 en moyenne section avec Cloé Linck-Sidani, 9 en CP / CE1 avec Céline Batailley, 12 en CE2 avec Marie-Pierre Réniers et enfin 17 en CM1/CM2 avec Céline Brusadelli. Très bonne année scolaire à tous ...

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire, compétence de la Communauté des Communes Médoc Cœur de Presqu'île, est dirigé cette année par Murielle Clavery, directrice d'animation, assistée de Valérie Bonnet et Carol Brun. Les enfants y sont accueillis de 7h30 à 8h30 et de 16h à 18h30, pour partager un moment d'éveil, de jeux et d'activités créatives et/ou sportives.

VIVRE ENSEMBLE

Vie Associative

Le conseil municipal de Bégadan s'est réuni le 2 septembre dernier avec à l'ordre du jour la réouverture des salles associatives et du Foyer Rural pour les manifestations privées et associatives (lotos, repas...). Compte tenu des conditions sanitaires, le conseil s'est prononcé à l'unanimité pour maintenir les salles fermées pour un mois encore au minimum, et un point mensuel sera fait. Cependant, certaines associations avaient des demandes précises quant à la reprise de leurs activités, notamment Les Amis de l'église et La Gym de Bégadan. Le 3 septembre, les présidents des associations de Bégadan ainsi que le conseil municipal, se sont réunis sous la présidence de Jean Robert Duhet, maire et d'Hervé Compagnet, responsable de la commission Vie associative. L'objectif était double, sonder les besoins des associations et leur exposer la décision de garder les salles fermées. Après un tour de table, les présidents des associations se sont prononcés à l'unanimité pour la non reprise de leurs activités. Exception faite de la Gym, qui précise que si son activité ne reprend pas l'association sera obligée de s'arrêter, du fait des charges de personnel et le désir des adhérents de reprendre leur activité sportive, quitte à partir dans une autre association. Chaque président se prononçant pour la reprise de l'activité sportive, le maire accorde à Julie Compagnet, présidente de la Gym de Bégadan, l'autorisation de reprendre son activité, au même titre que les autres associations sportives du village sous réserve d'un protocole sanitaire dicté par leur fédération respective.

Reprise des activités sportives

Malgré le contexte sanitaire, les associations sportives de Bégadan, **sauf décision gouvernementale ou préfectorale**, ont repris leurs activités. Depuis la rentrée, le Football Club de Bégadan, sous la présidence de Gildas Doret, a formé une nouvelle entente avec les clubs de Cissac et Saint Seurin/Saint Estèphe pour les équipes de jeunes (U12, U13...). Les entraînements se déroulent tous les mercredis et vendredis à partir de 18H30 au stade de Bégadan. Les nouveaux joueurs et bénévoles sont les bienvenus, faites-vous connaître durant les entraînements.

La Pétanque de Bégadan a repris son activité. Raymond Ziga et ses adhérents continuent de se réunir tous les samedis après midi derrière la mairie afin d'assouvir leur passion. Les règles sanitaires sont néanmoins plus drastiques quant au nombre de personnes rassemblées au même endroit, au prêt ou à l'échange de matériel, au port du masque, ... Venez à leur rencontre pour voir ou participer.

Depuis le 8 septembre dernier, le Foyer Rural de Bégadan accueille à nouveau les cours de gym. Le mardi et vendredi de 18H30 à 19H30, Isabelle remet en forme les 25 membres de la Gym Volontaire de Bégadan. Venez rejoindre Julie et les adhérents de l'association, sans oublier votre masque et votre tapis. Les 2 premiers cours sont gratuits. Pour tous renseignements : 06 75 80 03 88.

Le 14 septembre était un grand jour : l'ouverture de la saison de chasse. Jean Pierre Sallette, président de l'ACCA de Bégadan et Richard Bonnet, président de l'AICA Bégadan/Civrac sont heureux de la reprise de leur sport favori. Les cartes de chasse sont en vente à la mairie de Bégadan.

MANIFESTATIONS À VENIR

Concert à l'église

Dimanche 11 Octobre 2020 à 17h, **sauf contre-indication sanitaire**, l'association des amis de l'église accueille le Duo des Tourbillons pour un concert baroque autour d'un programme de musique italienne, allemande et anglaise du XVIII^e siècle, interprété par Annick Robergeau-Bonnet à la mandoline et Aurélie Fournier-Merle à la flûte à bec. Entrée gratuite – Participation au chapeau. Un protocole sanitaire (gel hydro alcoolique, liste d'émargement à l'entrée, et distanciation) sera mis en place.



Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre 1918, à 11 heures, l'armistice entre la France et l'Allemagne marque la suspension des combats et le début des grandes négociations. La fin de la guerre de 1914-1918 est proche. C'est au moment de la signature des traités de paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la paix triomphe. La sortie de guerre est alors actée. Mort au champ d'honneur durant la guerre, jamais identifié, le Soldat inconnu est le représentant anonyme des combattants morts pour la France. Il est inhumé sous la voûte de l'Arc-de-Triomphe à Paris. Pour que jamais la flamme du souvenir ne s'éteigne, pour que toujours, on se rappelle de ces héros, de cette partie sombre de l'Histoire entre nos pays, des menaces que font peser la désunion, la flamme du Soldat inconnu est ravivée chaque jour. Sur toutes les terres de France, de métropole et d'outre mer, dans nos plus petites communes comme dans nos grandes villes, les cérémonies du 11 novembre honorent tous les soldats morts aux combats. Extrait du discours du Président Emmanuel Macron lors de l'inauguration du Monument aux morts pour la France en opérations extérieures le 11 novembre 2019 : « ...Avec le temps, il est apparu que cette date si symbolique de la fin de la Grande Guerre devait être élargie pour embrasser les conflits postérieurs et faire mémoire de l'ensemble des sacrifices consentis. Ainsi, depuis 2012, sous l'impulsion des associations combattantes, le 11 novembre est-il devenu la journée d'hommage à tous ceux, connus et inconnus et quelle que soit leur génération, qui sont morts pour la France. ... »

Cette année, crise sanitaire oblige, les modalités d'organisation de la cérémonie commémorative communale ne sont pas connues à l'heure où nous publions.

ACTUALITES

Activation du Plan de sauvegarde

Face à la montée de l'épidémie de COVID19, la préfète de la Gironde Fabienne Bruccio a demandé la réactivation du plan de sauvegarde dédié aux personnes vulnérables, dès le 15 septembre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Travaux en cours

Vous avez sans doute remarqué les travaux réalisés ou toujours en cours par le département qui ont pour but d'amener la fibre dans notre commune. Ces travaux engendrent certaines détériorations de la voirie (routes, trottoirs...) dont la remise en état à l'identique est prévue à l'issue du chantier. Les travaux vont encore durer un certain temps, alors nous vous demandons encore un peu de patience avant de pouvoir jouir à nouveau pleinement de nos infrastructures.

Bibliothèque municipale

Animée par trois bénévoles, Corinne, Patricia et Roselyne, la bibliothèque municipale vous accueille les mercredis et vendredis de 15h à 17h30 et le samedi de 9h à 11h30, dans la bonne humeur et la convivialité. L'inscription est gratuite pour tout le monde, petits et grands, et vous permet d'obtenir votre carte de lecteur afin d'emprunter jusqu'à 6 livres à la fois et autant de fois que vous le souhaitez. La bibliothèque organise 4 animations annuelles pour les enfants, malheureusement annulées cette année pour raison sanitaire. La mairie alloue un budget à la bibliothèque afin de renouveler l'offre en lecture. La bibliothèque se situe à côté de la mairie 1 rue du 8 mai. Un point culturel à proximité c'est essentiel. Pour plus d'informations Tel 05 56 41 56 41.

Contrats et abonnements eau, électricité, téléphone-internet

Vous avez souscrit divers contrats et abonnements pour la fourniture en eau, électricité, téléphone-internet et autres ... auprès des fournisseurs souvent de votre choix. Les réseaux étant ce qu'ils sont, il peut arriver que surviennent des dysfonctionnements dans l'acheminement jusqu'à votre domicile. Aussi, en votre qualité d'abonné, il vous appartient de contacter directement le fournisseur concerné comme vous appelleriez par exemple votre garagiste en cas de panne sur votre véhicule et non le secrétariat de mairie qui en l'occurrence ne vous serait d'aucun secours. Ni le Maire, ni un élu, ni le secrétariat de mairie n'a autorité sur ces organismes. Cependant, le secrétariat reste à vos côtés et peut le cas échéant, vous accompagner dans vos démarches si nécessaires, en vous donnant le numéro de téléphone à appeler.

PRATIQUE

Règles applicables aux animaux errants ou en état de divagation

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé. Il est interdit de laisser errer un animal domestique conformément aux articles rappelés ci-dessous :

Article L211-22 du code rural. (Transféré par Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 art. I I I, II journal Officiel du 21 septembre 2000)

«Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26.

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que les maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière.»

RAPPEL COVID 19

Suite à l'évolution du coronavirus dans notre département, des mesures complémentaires préfectorales sont appliquées depuis mi-septembre, afin de renforcer la protection, et de réduire les risques, et assurer la continuité de la vie sociale et économique de notre territoire. Entre autres, il est demandé à chaque habitant de limiter le nombre de rassemblements familiaux et amicaux à 10 personnes maximum, afin de limiter les contacts. De plus, les événements de type fêtes foraines, brocantes et fêtes des voisins ne seront pas autorisés.

Plus d'informations sur : <http://www.gironde.gouv.fr/Actualites/COVID-19-point-de-la-situation-en-Gironde/COVID-19-Mesures-sanitaires-en-Gironde>

Continuer de respecter les mesures barrières :

Distanciation physique, lavage des mains, port du masque pour protéger les plus fragiles



Coronavirus (COVID -19)

Limitation des rassemblements et évènements publics

- Abaissement de la jauge maximale de 5000 personnes à 1000 personnes,
- Interdiction des fêtes foraines, brocantes et vide-greniers favorisant le brassage des populations,
- Interdiction au cas par cas des manifestations revendicatives en cas de non-respect d'un protocole sanitaire strict.

Plus précisément :

- Annulation des évènements liés à la fête des voisins dans le département et aux Journées Européennes du Patrimoine dans la métropole bordelaise,
- Interdiction des regroupements de plus de 10 personnes dans les parcs, jardins et plages de la métropole, ainsi que sur les quais de Bordeaux,
- Interdiction des fêtes étudiantes, suspension des sorties scolaires.

Renforcement des gestes barrières par l'imposition :

- du masque obligatoire aux abords des établissements culturels, sportifs et artistiques, ainsi que des établissements universitaires en complément des mesures adoptées fin août dans les marchés ouverts, aux abords des établissements scolaires et dans les rues commerçantes particulièrement fréquentées de certaines communes de la métropole bordelaise,
- de l'affichage de ces obligations par les mairies,
- de la fermeture des vestiaires dans les équipements sportifs, à l'exception de ceux des piscines et de l'usage des vestiaires par les scolaires et STAPS.

Renforcement des contrôles par les forces de sécurité intérieure avec l'appui des polices municipales :

- du respect des gestes barrières et des limitations de regroupement par les bars et restaurants (procédure administrative accélérée).



Coronavirus (COVID -19)

Mesures de prévention du coronavirus (COVID-19) pour la protection des plus vulnérables

Limitation des rassemblements privés ou familiaux

Lutter contre la propagation du virus et la propagation des chaînes de transmission, c'est se protéger et protéger les autres.

Les rassemblements privés ou familiaux sont de la responsabilité individuelle de chacun. Toutefois ces rassemblements sont des vecteurs majeurs du virus.

Pour limiter les contacts, il est fortement recommandé de privilégier une jauge maximale de 10 personnes en respectant les mesures barrières :

- distanciation physique,
- lavage de mains,
- port du masque pour protéger les plus fragiles.

Exemple : Il est recommandé de reporter les festivités liées aux mariages

Activation des registres communaux d'identification des personnes vulnérables

Identifier et favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou de toute personne fragilisée ou isolée.

COLLECTE DE VERRE - RAPPEL

Les premiers maillons de la chaîne du recyclage sont les citoyens, dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En mettant les verres d'emballage utilisés dans les bacs ou conteneurs à verre, nous sommes assurés d'un recyclage optimisé à l'infini.

ATTENTION : seuls les emballages en verre peuvent être recyclés, c'est-à-dire : **les bouteilles, pots, flacons et bocaux.**

Au niveau environnemental, le recyclage permet d'éviter l'extraction de matières premières, diminuer la quantité de déchets à éliminer, consommer moins de CO2 à la fabrication avec un gain de 500 kg de CO2 par tonne de verre recyclé, diminuer la consommation d'énergie nécessaire.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires au tri sélectif sur le site internet du SMICOTOM : www.smicotom.fr

Depuis le 6 mai 2019, le ramassage individuel a été remplacé par une collecte à différents points de la commune dans les conteneurs mis à disposition, à savoir Place Roger Mossion (derrière la mairie), à Canissac (au stade), au village de Laujac et au Port de By. **Cependant, il est apparu depuis quelque temps que des personnes indélicates abandonnent leurs cartons et sacs de verre au pied des conteneurs ... se rendant coupable de dépôt sauvage d'ordures, passible d'une amende.** Alors collectivement et individuellement, soyons responsables ... RESPECTUEUX de l'environnement, de notre commune en ayant un comportement citoyen.



